Je serai fidèle envers mon Roi, mon Pays et l'Armée,
garante de son intégrité

2024

1 / 2024

Mars

CONTACT

Cercle Royal des Officiers de Réserve de Mons et région

SOMMAIRE

- Le mot du Président
- AG du 20 janvier
- Tableau d'honneur
- Défense européemme, entre mythe et réalité
- Présence du Cercle
- Vœux du Commandement de Province
- Le Cercle a 90 ans
- Nouvelles de la Défense
- L'histoire raconte … Le Major Sabbe
- Le chant des marais
- La Croix et la Décoration militaire
- Dates importantes en 2024

Editeur responsable
Alain KICQ
Rue de la Licorne 34
7022 Hyon
Belgique

20 janvier 2024

AG et repas de tradition

FV 02 2024

Cotisation 2024

Chers amis Officiers du cadre de réserve et sympathisants,

Nous vous rappelons que la cotisation reste la même pour cet exercice. Cette dernière est fixée à 12,50 € et peut être versée au compte **BE64 0015 7243 3452**, code BIC GEBABEBB de notre association.

Un grand merci à tous ceux qui sont déjà en règle de cotisation.

Anciens ou nouveaux membres, c'est en étant nombreux, officiers du cadre de réserve, en activité et honoraires, que nous parviendrons à faire entendre notre voix principalement si nous souhaitons exercer une influence en matière de politique de la réserve et de défense de notre Patrie.

Il n'est pas indispensable d'être un ancien officier pour rejoindre le Cercle, vous pouvez participer à nos activités en tant que membre adhérent, la cotisation est identique. Si vous souhaitez rejoindre le Cercle, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le faire parvenir (mail ou courrier postal) à notre président.

D'avance nous vous en remercions,

Pour tout contact, demande d'inscription, demande de renseignements, contactez le Président.

Alain KICQ, rue de la Licorne 34 – 7022 Hyon

Tél. 065/35 42 85 – GSM 0485/13 12 01

e-mail: alainkicq49@hotmail.com

Nom et **prénom** : .....

Grade : .....

Adresse : .....

e-mail : ..... Tél. : .....

- ☐ Verse le montant de la cotisation 2024, soit 12,50 € au compte **BE64 0015 7243 3452**

Le mot du président
Discours de l'Assemblée générale
20 janvier 2024

Chers Camarades,

Je vous souhaite une bonne année

La situation politique

Sur le plan international, l'année 2023 a été un échec voire une catastrophe avec les conflits au Proche Orient et en Europe de l'Est. Sans parti pris aucun, il est regrettable de constater les tueries qui dépassent notre entendement. D'autre part, la situation au Proche-Orient dans sa globalité risquerait de s'enflammer à la suite des attaques de navires en mer Rouge par les « Houthis » yéménites, alliés de Téhéran.

Quelle chance avons-nous d'habiter dans une région d'Europe où malgré les vicissitudes et les priorités (égoïsmes) de certains, il est possible de trouver des solutions raisonnables ou encore des compromis.

Mais attention au retour des années 30. De plus en plus, nous constatons une similitude avec la montée des extrémismes de tous bords qui héritent des avantages de la démocratie pour servir leur intérêt bien souvent au détriment des citoyens. L'exemple allemand de 1933 et des conséquences qui ont suivi, doit toujours être dans nos mémoires.

Nous vivons en paix depuis 80 ans, grâce à la volonté de construire une Europe unie ; union certes difficile, mais qui a pour objectif la prospérité des citoyens et, ce, malgré des langues, des coutumes, des traditions différentes. Ces différences sont certainement une richesse pour celles et ceux qui veulent construire un monde meilleur. La Belgique est pour six mois aux commandes de l'Union européenne. Dans son discours, il y a quelques jours, Alexander Decroo, faisait part de ses craintes si le résultat des élections américaines de novembre prochain favorisait le candidat républicain. C'est la raison pour laquelle l'Europe doit prendre ses responsabilités, notamment en matière de défense ne pouvant compter que sur elle-même. Car il est plus que temps de faire preuve d'indépendance tout en assurant la cohésion des membres de l'UE.

Je pense que la conférence, qui sera donnée dans quelques instants par un expert de la défense à l'échelon de l'Europe, confortera les propos de notre Premier Ministre qui s'est exprimé à la tribune de l'Europe il y a quelques jours.

L'armée une institution au service de la nation

La Défense s'est fixé l'objectif de rénover l'armée à l'horizon 2030 en fonction de l'évolution de la situation internationale. J'en veux pour preuve la création du Cyber Command[1] qui a pour mission essentielle la cybersécurité des réseaux et des systèmes d'armes utilisés par la Défense.

Notre armée est en pleine rénovation avec le plan STAR[2] (Sécurité, Technologie, Ambition, Résilience) de 11 milliards et un recrutement de 10 000 personnes sur quatre ans. C'est la volonté

[1] Cyber Command, la cyber-Défense de la Belgique ! | La Défense (mil.be)

[2] Plan STAR approuvé | La Défense (mil.be)

de la Ministre Ludivine Dedonder de reconstruire la Défense après des décennies de restriction.

Des unités de la Défense sont déployées sur différents théâtres d'opération comme en Roumanie pour une mission de protection et de dissuasion, au Moyen-Orient pour lutter contre DAESH, au Mali mais aussi dans le cadre d'opérations de déminage tant en Belgique qu'à l'étranger.

Enfin, n'oublions pas le rôle apporté à la nation par la Défense lors de la pandémie ou encore lors des inondations de 2021. Ces actions ont renforcé le lien entre l'armée et les civils.

Le recrutement

Au cours d'une conférence de presse à la caserne De Hemptinne à Heverlee, près de Louvain, le 06 septembre 2023, la ministre, Ludivine Dedonder, a donné un aperçu des chiffres du recrutement déjà réalisé et confirmé que la Défense procèdera dès cette année 2024 au recrutement de plus de 4 000 personnes dans plusieurs catégories, 2 500 militaires d'active, 460 civils et plus de 1 000 réservistes.[3]

Les 2 500 militaires seront obtenus par le recrutement de 1 250 volontaires (soldats et matelots), 950 sous-officiers et 300 officiers.

C'est un peu moins que pour 2023. L'objectif avait été fixé à 4 200 militaires et civils afin de compenser les milliers de départs à la retraite du personnel en fin de carrière prévus au cours des prochaines années et de préparer la croissance prévue des effectifs de la Défense. 7 319 Jeunes ont postulé une fonction à la Défense (soit 13,4% de plus qu'en 2022).

Assouplissement des critères de sélection

Des modifications pour certaines catégories ont également été annoncées, comme un assouplissement des critères de sélection pour les pilotes d'avions et d'hélicoptères.

La ministre annonce également un assouplissement des critères médicaux de sélection des pilotes militaires, avec des exigences moindres en ce qui concerne la vue. Les candidats pourront porter des lunettes ou des lentilles de contact, à condition d'atteindre ainsi une acuité visuelle de 10/10 et 7/10 sans correction. Cet assouplissement est conforme aux normes d'autres pays et à la réglementation de l'Agence européenne de la Sécurité aérienne (AESA).

De même les militaires qui s'engagent sous un statut à durée limitée ou "court terme" pour une durée de huit ans, avec une possibilité de prolonger à quatre ans, pourront, s'ils conviennent, rester à vie à la Défense, voire de bénéficier d'une promotion sociale et de "monter" de catégorie.

Modification et création de catégories

Quant au groupe des Forces spéciales (SFG), unité d'élite, généralement discrète de l'armée belge, il entamera l'an prochain le recrutement de civils, rompant avec une vieille tradition qui voulait que les aspirants suivent d'abord l'exigeante formation de para-commando. Trente places sont ouvertes" pour ce recrutement, baptisé "Fast Track" (voie rapide).

Ce recrutement doit débuter en janvier 2024, par une phase de sélection et de recrutement qui se terminera pour les candidats ayant réussi la rude sélection, en mai 2026. Après avoir connu les tests d'admission, la phase d'initiation militaire (PIM) de dix semaines, un "entraînement professionnel" de seize semaines, la période des brevets commando et parachutiste (quatre et deux semaines respectivement), un cours SOF (Special Operations Forces) de base de huit semaines sur les opérations des forces spéciales, une sélection de qualification d'une semaine en novembre 2025 puis enfin un cours final de qualification de cinq mois.

La composante Marine, l'armée recrutera aussi pour la première fois l'an prochain des sous-

[3] Compte rendu dans plusieurs quotidiens et sur le net : La Défense veut recruter plus de 4.000 militaires en 2024 - BX1

officiers fusiliers-marins pour la nouvelle unité de la Marine (re)créée en juin dernier. Ils auront comme tâches la protection des installations portuaires et la mission d'abordage de navires à contrôler (mission jusqu'ici assurée par des para-commandos).

La Défense cherche aussi à recruter 460 civils, répartis en 250 postes statutaires (de niveaux A, B et C), dix postes contractuels et 200 emplois selon le plan Rosetta, destinés aux jeunes de moins de 26 ans sans expérience préalable requise.

Pour la réserve, la Défense recherche aussi 1 080 réservistes avec des "trajets différents" (sur la base de jours de rappel, comme "étudiant-réserviste" ou comme emploi à temps plein durant un an).

Les réservistes représentent une plus-value pour la Défense. Par l'expérience acquise dans le secteur privé, les réservistes apportent de nouvelles perspectives et peuvent combler les manques là où cela s'avère nécessaire. C'est pourquoi il est utile de moderniser le concept de la Réserve. Nous avons ainsi accordé aux chefs de corps davantage de possibilités de recruter localement des militaires de réserve. Par ailleurs, nous examinons comment diversifier à l'avenir les possibilités de recrutement et rendre plus flexibles la formation et la réintégration des militaires de réserve.

L'objectif de Madame Dedonder est de recruter 10 000 personnes au cours de l'actuelle législature (2019-2024). Mais à partir de 2025, le recrutement devra passer à 2 800 personnes par an.

La vie du cercle en 2023

Comme vous le savez, l'avenir d'une association comme le CROR Mons est difficile. En effet, beaucoup de nos camarades disparaissent et la relève est inexistante. Mais il ne faut pas abdiquer. Certes, nous ne pouvons organiser une activité mensuelle, mais nous présentons un bilan positif avec la visite de la base de Florennes en mai 2023.

L'année dernière, notre revue Contact a été publiée à quatre reprises.

Nous avons organisé une A. G. avec une conférence qui présentait un sujet d'actualité par un spécialiste de l'Europe de l'Est, chercheur à l'IRSD, M. Nicolas Gosset.

Soulignons la présence de membres présents aux commémorations nationales, militaires et patriotiques.

L'activité du mois de septembre fut un succès tant par la présence de membres et de leurs conjoints que par la qualité des guides qui nous ont fait visiter la ville d'Ath ou encore le château d'Attre situé quelques kilomètres plus loin.

Le repas de Corps organisé à l'occasion de la fête du Roi a réuni plus de vingt personnes dans une ambiance chaleureuse.

Je voudrais aussi évoquer les 90 ans du Cercle royal des OR de Gand, manifestation qui s'est déroulée à Oostaker et à laquelle J. Fondu et moi-même représentions le Cercle de Mons.

L'année 2024 sera aussi l'année des 90 ans de notre association. Je ne sais si c'est 90 où 92 ans mais nous sommes dans la décennie des 90 années. Nous marquerons cet événement en même temps que le 80e anniversaire de la libération de la ville de Mons. Mons fut en effet libérée les 2 et 3 septembre 1944 par la 3Div Bl et la 1Div Inf US.

Nous organiserons une exposition de modèles réduits consacrée aux véhicules blindés américains et allemands présents lors de la bataille pour la libération de la région. Des documents et des objets d'époque prêtés aimablement par le musée de la Libération d'Obourg illustreront l'exposition qui se tiendra dans le cloître et la chapelle des ateliers des Fucam du 30 août au 8 septembre 2024.

En outre, une conférence sera donnée par Monsieur Pierre Muller, historien chercheur FNRS, assistant à l'UCL, Elle aura pour thème « Les opérations blindées depuis la Normandie en passant par Mons jusqu'à l'offensive des Ardennes ».

Le discours du Roi Philippe

L'année dernière, la Belgique a commémoré les dix ans de règne du Roi Philippe. Nous en avons parlé lors du dernier Contact. Lors de son discours de fin d'année, SM le roi a exprimé le souhait de pratiquer la tolérance et la paix même si la situation est compliquée dans certaines parties du monde. Il nous incite à œuvrer, à construire un monde meilleur dans une société qui est multiple et à la fois riche dans ses diversités.

Je terminerai en parlant de la finalité d'un cercle d'Officiers de réserve qui, à travers ses membres, a un rôle essentiel dans la transmission de l'esprit de service. Esprit de service qui, par ailleurs, peut s'appliquer en dehors de la Défense. Cet esprit de service qui développe des valeurs comme la solidarité, le respect de l'autre, la discipline aussi et qui, grâce à l'acquisition de compétences par chacun et chacune, permet d'atteindre une société plus juste et citoyenne.

Mais cela est un cheminement, un investissement, un apprentissage de tous les jours qui commence au sein de la famille, qui se poursuit à l'école et qui se cultive et se travaille toute la vie.

Je terminerai en vous citant Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne, que je laisse à votre réflexion :

« La société de consommation a privilégié l'avoir au détriment de l'être. »

Merci pour votre attention.

Alain KICQ
Commandant honoraire
Président

Samedi 20 janvier – Assemblée générale et repas de tradition

L'assemblée générale du Cercle s'est tenue le samedi 20 janvier aux Ateliers des Fucam (rue du Grand Trou Houdart) avec le programme suivant:

- • 16h00 : Dépôt de fleurs au monument des Chasseurs à Pied, place des Chasseurs.
- • 17h00 : Assemblée générale statutaire et rapports des administrateurs
- • 18h00 : Conférence par le lieutenant-général (e.r.) Guy Buchsenschmidt
- • 19h30 : Apéritif
- • 20t00 : Toast à sa Majesté le Roi et repas de tradition.

Le repas de tradition agencé par le traiteur Fabien PREVOT nous a permis de nous retrouver dans une ambiance festive. Notre Vice-président Raymond Tasiaux a numérisé quelques instants clés de cette ambiance conviviale, ces clichés vous la rappelleront tout au long de ce « Contact ».
Le conseil d'administration.

Alain KICQ (2023), président
Etienne CARLIER (2024)
Philippe DELATTRE (2022), trésorier
Marc DEVOS (2023)
Jean-Luc DRUART (2022)
Dominique HELBOIS (2022)
Thierry MARCQ (2022)
Jean ONRAET (2024)
Eric POSKIN (2023)
Alain STOUFFS (2022)
Raymond TASIAUX (2024), vice-président
François VERDIER (2024)

Tableau d'honneur

Christian M. G. Massy, Commandant d'Aviation honoraire.

Services militaires

Entrée au service le 3 septembre 1979 au C Perf. St Trond.

Passage au 13 Wing Msl [Düren /Euskirchen] le 14 février 1980 jusqu'au 30 septembre 1980 où il passe administrativement à SEREMO.

Sa dernière affectation sera MCG (Groupe Contrôle des Mouvements de l'Intérieur – Peutie) en date du 14 septembre 1991.

Nominations

01-10-1980; Nomination au grade de sous-lieutenant d'aviation de réserve
Arrêté royal n° 20520 du 10-10-1980

27-12-1986; Nomination au grande de lieutenant d'aviation de réserve
Arrêté royal n° 24700 du 18-12-1986 Prise de rang d'ancienneté : 27-12-1986

27-12-1991; Nomination au grade de capitaine d'aviation de réserve
Arrêté royal n° 28164 du 12-09-1992 Prise de rang d'ancienneté : 27-12-1991

Distinctions honorifiques

; 08-04-1995; Croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne

; 08-04-2000; Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold

Christian a fait partie de l'équipe des compétiteurs du CROR Mons pour les compétitions organisées par l'URNOR dans les années 80 et 90.

Avec son Papa, Président du cercle des Sous-Officiers de Mons, ils répondaient présents à nos exercices tactiques, aux cours de révision des connaissances militaires ou encore aux séances de tir.

Notre conférencier : Guy Buchsenschmidt

Issu d'un milieu modeste, le jeune Guy Buchsenschmidt se destine très rapidement au métier des armes. À l'issue de ses études à l'Ecole royale militaire (Bruxelles) en 1981, il choisit la cavalerie blindée.

Sa carrière opérationnelle démarre au 3e Régiment de Lanciers (Spich - Forces belges en Allemagne), où il exerce les fonctions de chef de peloton de chars, commandant en second d'escadron et chef du peloton éclaireurs.

En 1985, il est désigné comme instructeur à la section armement et conduite de tir au sein du Groupe Leopard (Leopoldsburg).

De 1988 à 1990, il commande l'escadron A du 3e Régiment de Lanciers.

Dans la foulée du cours de candidat major, il est affecté à l'Ecole des Troupes blindées en tant qu'instructeur de tactique des cours de capitaine et de candidat major, d'active et de réserve. De 1994 à 1996, il commande la section formation officiers de l'Ecole de Cavalerie blindée.

En 1996, il est sélectionné pour le cours supérieur d'État-major, qu'il suit avec la 111e Division (la célèbre « Triple One »). Son mémoire, intitulé « Le droit international et l'emploi de mines terrestres », est récompensé par le prix du Chef de l'État-major Général.

Jeune Breveté d'État-major, il devient officier opérations (S3) de la 7e Brigade mécanisée, brigade « gauloise ». En 1999, il en devient le chef d'état-major. De décembre 1999 à avril 2000, il est affecté à l'état-major de la Brigade multinationale Nord (MNB-N), à Mitrovica (Kosovo). Il y assure la liaison vers le « Belkos 2 », dont l'unité pilote est le 1er Régiment de Lanciers.

Au terme de son mandat de chef d'état-major, le Lieutenant-colonel Breveté d'État-Major Buchsenschmidt reprend le commandement du 1er Régiment de Lanciers, pour une période de deux ans.

En septembre 2003, il est affecté au département d'état-major opérations et entraînement, dont il pilote la section « évaluation - lessons learned ». Il est nommé au grade de colonel le 26 décembre 2003.

En cumul de cette fonction, il est chargé de cours militaire à temps partiel auprès de l'Ecole Royale Militaire, où il enseigne le « leadership ».

En novembre et décembre 2004, le Colonel Breveté d'État-Major Buchsenschmidt conduit la mission d'évaluation de la 1re Brigade intégrée à Bunia (Ituri - République Démocratique du Congo).

Le 12 septembre 2005, commissionné au grade de Général de Brigade pour la durée de sa nouvelle mission, il rejoint Kinshasa et est mis en place en tant que Conseiller auprès de la Structure Militaire d'Intégration.

En juillet 2006, le Colonel Breveté d'Etat-Major Buchsenschmidt est désigné comme Commandant Adjoint de la Composante Terre, à Evere (Bruxelles).

Le 11 mai 2007, il devient le trente-deuxième commandant de la 7e Brigade (Marche-en-Famenne).

Le Colonel Breveté d'Etat-Major Buchsenschmidt est mis en place le 18 avril 2008 comme Sous-chef d'Etat-Major Adjoint Opérations et Entraînement du département d'Etat-Major Support. Dans cette fonction, il est promu au grade de Général-major le 26 juin 2008.

Le 29 juin 2011, il devient Chef d'État-Major de l'Eurocorps à Strasbourg. Le 28 juin 2013, il en devient le Général Commandant. À l'issue de cette période de commandement, il devient

sous-chef d'état-major "Stratégie" (Evere - Bruxelles). Il part à la retraite le 1er avril 2017.

Il est titulaire des distinctions suivantes :

- Croix de Grand Officier de la Couronne (Belgique)
- Croix de Commandeur de l'Ordre de Léopold (Belgique)
- Chevalier de la Légion d'honneur (France)
- Chevalier de l'ordre national du Bénin
- Médaille d'or du Mérite civique (République démocratique du Congo)
- Commandeur de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne (Luxembourg)

Défense européenne :entre mythe et réalité

Par le lieutenant général e.r. Guy BUCHSENSCHMIDT
Ancien Commandant de l'Eurocorps, Vice-président de la Société européenne de Défense

NB : les propos qui suivent n'engagent que la responsabilité de l'auteur

La Défense européenne : monstre du Loch Ness. Un sujet qui revient à la surface au gré des soubresauts de l'actualité internationale. Puis qui replonge aussitôt dans les oubliettes d'une opinion publique largement conditionnée par des médias approximatifs et partisans, avides de scoops émotionnellement juteux. Au gré de déclarations pompeuses et fracassantes – mais peu suivies d'effets – de dirigeants européens désireux d'occuper, le temps d'un soupir, l'espace médiatique. Car force est de constater que la défense européenne est au point mort, et ce, pour plusieurs raisons.

Il y a tout d'abord la **disparité des intérêts stratégiques des vingt-sept pays de l'Union européenne** (UE). Il existe un monde de différence entre la vision stratégique d'un pays comme l'Estonie et celle de la Grèce, pour des raisons évidentes. Le premier a les yeux tournés vers la Russie, le deuxième s'inquiète des flux migratoires venant de la Méditerranée. Difficile donc, pour ne pas dire impossible, d'obtenir un consensus politique et stratégique.

Il y a ensuite **la question des matériels militaires,** chaque pays européen favorisant son industrie nationale. Les Italiens utiliseront des véhicules Iveco, les pilotes français voleront sur Rafale et le fantassin belge sera équipé d'armes légères provenant de la Fabrique nationale de Herstal. Une incroyable gabegie, là où les Américains disposent d'une industrie d'armement solide, robuste et cohérente.

Ajoutons à cela l'incroyable **complexité des institutions européennes** et leur efficacité plus que relative. À titre d'exemple, citons le Comité militaire de l'UE (EUMC). Une structure dont seule la tête est permanente et qui a établi ses quartiers dans le campus de l'Ecole royale militaire, avec pour mission de réunir périodiquement les Chefs de la défense des pays de l'UE. Une structure dont l'utilité reste à démontrer et dont le silence est assourdissant. En matière militaire, les processus décisionnels restent lourds et lents. Et pourtant, dans des circonstances exceptionnelles, le miracle est possible : en 2003, l'opération Artémis, menée tambour battant avec la France comme « lead nation », déclenchée en un temps très court,

avait permis de restaurer la sécurité en Ituri (République démocratique du Congo) en exactement trois mois. Un bon point pour l'UE. A l'inverse, le concept des battle groups européens (EUBG) s'est soldé par un échec (politique essentiellement). Notons au passage que si les organes militaires de l'EU brillent par

leur impuissance, l'OTAN ne fait pas mieux, avec des structures pléthoriques : l'état-major militaire du SHAPE à Mons, le Commandement allié transformation à Norfolk (Virginie) les états-majors opérationnels de Brunssum (Pays-Bas) et de Naples (Italie) ainsi que la pléiade de centres de formation et de centres d'excellence. Sans parler du nombre tout à fait déraisonnable de quartiers généraux de Corps d'armée affiliés à l'OTAN…

On parle souvent d'une « armée européenne ». Une fausse bonne idée selon moi. Car la notion d'armée implique un haut niveau de standardisation, ce qui est une illusion dans des domaines sensibles comme la gestion des ressources humaines, le financement, le renseignement et le droit, notamment. Alors quoi ? So, what ?

Les quatre années passées au Corps de réaction rapide européen (deux ans comme Chef d'état-major puis deux ans comme Commandant) ont affermi ma conviction selon laquelle des nations européennes peuvent mettre sur pied, entretenir et faire fonctionner une structure militaire solide, fonctionnelle, cohésive, efficace et efficiente. Le malheur, c'est qu'il n'y a aucune troupe derrière ce bel édifice. Par le passé, l'Allemagne, la France et l'Espagne dédicaçaient chacune une Division, la Belgique une Brigade et le Luxembourg une Compagnie de reconnaissance. Ces temps sont révolus. Quant à la Brigade franco-allemande, elle était officiellement rattachée à l'Eurocorps. Elle sert maintenant de réservoir de force aux deux nations contributrices aux seules fins de prélever du personnel pour alimenter les opérations extérieures. En définitive, chaque pays joue sa propre carte.

Et pourtant, il y a urgence car pour reprendre les mots du défunt Président Chirac dans un autre contexte, « le monde brûle » : Ukraine, Israël, Yémen, Sahel, menaces sur Taïwan, gesticulations du dictateur nord-coréen, possible retour de l'isolationnisme américain si Trump revient aux affaires, la liste est longue. Isolés, les pays européens sont militairement des nains. Il est plus que temps de se réveiller, d'occulter les particularismes nationaux, d'accepter de céder un pan de souveraineté nationale. L'avenir de nos enfants est à ce prix.

Il n'est pas trop tard mais il est temps. Il est minuit moins cinq. Dormez, bonnes gens…

Présence du Cercle aux commémorations

Les commémorations ne sont pas trop nombreuses durant les deux premiers mois de l'année, ce qui laisse la place aux rencontres pour les vœux des différentes autorités et institutions : vœux du bourgmestre et du collège, vœux du gouverneur, des principaux partis politiques et du commandement militaire de province.

On notera quand même trois cérémonies où le CRORMons était représenté :

16 janvier – Commémoration de la catastrophe de Ghlin

Une émouvante cérémonie d'hommage s'est déroulée le mardi matin 16 janvier au cimetière de Ghlin, en hommage à 11 victimes de la Première Guerre mondiale. Si les combats ont cessé le 11 novembre, les munitions abandonnées ont continué de faire des victimes. Comme à Ghlin, qui fut meurtrie le 16 janvier 1919, quand 11 enfants périrent par suite de l'explosion d'une caisse de munitions.

Des gamins jouaient à la «guerre» à coups de pierres. Ils trouvèrent le long du talus du chemin de fer, une caisse fermée d'une trentaine de kilos qu'ils considérèrent comme leur butin et l'ayant liée avec une corde la traînèrent à 500 mètres de là où ils essayèrent de l'ouvrir.

Mais la caisse contenait des explosifs et elle explosa. Les petits malheureux qui entouraient la caisse attendant de découvrir leur « trésor » furent déchiquetés. L'explosion a été entendue à des kilomètres à la ronde. Onze victimes furent identifiées, Les enfants étaient âgés de 8 à 12 ans et sont inhumés le 20 janvier, lors de funérailles solennelles..

Dans le cimetière de Ghlin: un monument sculpté par un artiste local, Juan Bury, rappelle l'événement et les noms des onze victimes. Il fut rénové en 2014 par la ville de Mons et chaque année, à la date anniversaire les groupements patriotiques rendent un hommage aux innocentes victimes. Cette année encore, de nombreux enfants assistaient à la cérémonie. (Photo Sylvie Glineur et Rudy Krater)

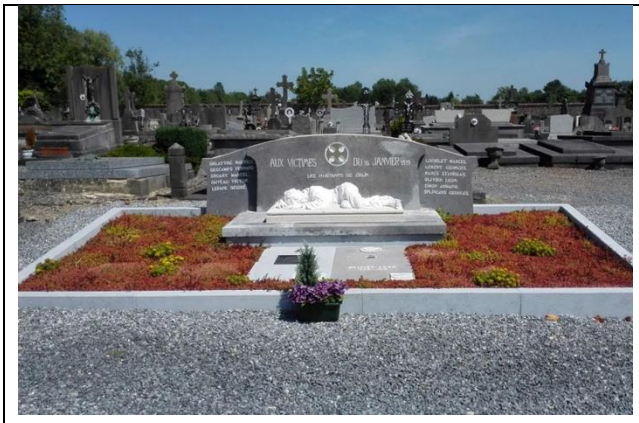

31 janvier : Souvenir Olivier Gossye

Le 31 janvier 1997, le caporal Olivier Gossye, originaire de Flénu, casque bleu belge appartenant à la compagnie quartier général de la 7e brigade casernée à Marche-en-Famenne effectuait une mission de maintien de la paix à Vukovar, en Croatie, quand il fut atteint mortellement par une balle tirée par un sniper. Olivier est mort pour défendre la liberté, la démocratie et la tolérance qui sont les traits caractéristiques de notre pays.

Comme chaque année, le 31 janvier, en présence de sa famille, des représentants de la Cie QG 2 Ch, des membres de l'ANCAP (Amicale Nat. des Chasseurs à Pied) et de différentes sociétés patriotiques de Mons, les honneurs lui ont été rendus ponctués par le Last Post et la Brabançonne. Le CROR Mons s'est associé à cet hommage.

Vendredi 16 février : Commémoration du décès du Roi Albert 1er

Le 17 février 1935, une messe fut célébrée en commémoration du décès du Roi Albert 1er, mort accidentellement à Marche-les-Dames en 1934. Après le décès de la Reine Astrid, le 29 août 1935, il fut décidé de commémorer le 17 février tous les membres défunts de la famille royale. La messe célébrée chaque année à cette date en l'église de Laeken est une cérémonie familiale.

La ville de Mons et l'Entente des groupements patriotiques de Mons ont participé à cet hommage en organisant une cérémonie à l'hôtel de ville (salle des mariages) où est conservé le buste du Roi Albert 1er, en présence du Commandant de Province et de représentants du Collège. Le CROR Mons était représenté par Alain Kicq et Jean-Luc Druart.

Prochains rendez-vous

Dimanche 21 juillet : MONS (Collégiale Ste Waudru) – TE DEUM de la fête nationale suivi d'un repas convivial.

Le programme précis n'est pas encore connu. Nous vous tiendrons informé dans le prochain contact. C'est déjà le moment de retenir la date pour le Te Deum et/ou le repas qui nous rassemble après la cérémonie. Vous y êtes attendu en famille

Et nous n'oublierons pas

Dimanche 7 avril – Journée des Vétérans

Depuis 1998, la Belgique se souvient de ses vétérans le 7 avril. La date a été choisie en souvenir du 7 avril 1994, date de la mort des dix para-commandos à Kigali, au Rwanda.

Cette Journée nationale de commémoration, baptisée Journée des Vétérans veut aussi rendre hommage aux soldats belges qui, depuis 1960, ont participé à des missions à risque à l'étranger, principalement des opérations humanitaires ou de type "maintien de la paix". Sur cette période, ce sont des dizaines de milliers de militaires belges, hommes et femmes, qui ont pris part à des missions à l'étranger.

Lors de ces opérations, 252 militaires belges ont perdu la vie.

Jeudi 25 avril : ANZAC Day

Mercredi 8 mai : Ville de Mons – Commémoration de la libération des camps.

Photos Rudy Krater

Vœux du Commandement militaire de la Province

Compte rendu de cette manifestation basé sur la communication du Commandant de Province

Tradition maintenant bien établie, le Commandant militaire de la Province réunit les représentants des forces vives et institutions de la province pour un déjeuner convivial et à cette occasion échange les voeux de bonne année et informe sur le programme de l'année. Ce mardi 23 janvier nous avions rejoint la salle des « Vétérans de Corée » au sein du Quartier Léopold pour cette rencontre amicale.

Le CROR-Mons était en force puisque Alain Kicq, Dominique Helbois (et Marie-Ange), Marc Debrackeleer (et Maria), Marc Devos, Jean-Onraet, Jean-Luc Druart et François Verdier participaient à la réunion. Les membres du Cercle sont souvent impliqués dans la gestion de services ou d'associations actifs au niveau provincial ou national.

Après l'accueil chaleureux du Colonel d'aviation Administrateur militaire Guy Dobbelaere et de son personnel, l'échange des vœux et une tasse de café, nous avons pu écouter les propos de notre hôte qui souligna : « *Votre présence nombreuse témoigne, une fois de plus, de votre attachement au Corps des Militaires, mais elle reflète également que notre commandement militaire remplit pleinement une de ses missions, à savoir, tisser et renforcer le lien entre la Défense et le monde civil dans notre province de Hainaut.* »

Commandement de Province et Aide à la Nation

La raison d'être d'un commandement militaire de Province est l'aide à la Nation, c'est-à-dire venir en aide aux citoyens quand ils sont touchés par une crise. La mission d'un Commandement militaire de Province est de renforcer ou rétablir le lien Armée-Nation.

Ces missions d'Aide à la Nation sont possibles au niveau du matériel grâce aux capacités duales, c'est-à-dire les moyens militaires qui, lorsqu'ils ne sont pas affectés aux missions clés, peuvent être réaffectés pour, le cas échéant, venir en aide à la population. Sans oublier ce qu'il y a de plus important, le personnel. Celui-ci sera en priorité fourni par la Compagnie « Proter » pour protection du territoire : quelque 150 militaires sur préavis de 4 à 24 heures

Commune-Exercice

Depuis 2023, en accord avec la Cellule de Sécurité de Monsieur le Gouverneur, le Commandement de Province a repris l'organisation **d'exercices COMEX** (pour commune exercices). Ces exercices sont organisés en collaboration avec le bureau de sécurité provincial, ils s'inscrivent dans une logique décrite dans une convention avec la province et le Gouverneur. L'objectif est d'en réaliser au minimum 6 par an.

À côté de cela, le Commandement de Province est également disponible pour organiser ou coorganiser des exercices de plus grande ampleur avec déploiements sur le terrain.

Devoir de mémoire

Il faut également souligner l'action pour le devoir de mémoire du Commandement de Province qui répond régulièrement aux invitations envoyées par la présence d'un ou plusieurs membres de la « triplette » c'est-à-dire, le chef de corps, l'adjudant et le caporal de corps. À côté de cela, le personnel

du Commandement active ou réserve est impliqué dans l'organisation ou l'appui à l'organisation de cérémonies, ce qui sera le cas en cette année du 80e anniversaire de la libération de la Belgique.

2024, Un programme ambitieux

Car 2024 sera riche en activités.

- Dans le cadre de l'opération hiver, la caserne de TOURNAI fournit au Relais social Urbain, depuis le mois de novembre et encore jusqu'au mois de Mars, un local du Quartier Saint-Jean à Tournai ou y est organisé un « réchauffoir » pour les sans-abris.
- Le 20 février, Comex à Mons. Au mois d'avril à Beaumont, des contacts sont déjà pris avec la commune de Hamme sur Heure-Nalinnes, Aiseau-Presles, d'autres communes comme Chièvres ont marqué leur intérêt.
- Le 21 février, au quartier Léopold, organisation d'un Jobday afin de promouvoir le recrutement. L'objectif cette année est de recruter pas moins de 5000 membres du personnel, des militaires d'active, des civils, des réservistes. (Quelques photos en fin d'article).
- Le 8 avril : exercice Comex à Beaumont.
- Au mois de mai se déroulera l'exercice Storm Tide 24, un exercice d'évacuation de ressortissants belges à l'étranger. Il se déroulera à Mons, Chièvres, Ath et Tournai.
- Trois concerts de garnison : Charleroi, en principe le 13 juin, Mons le 18 septembre, Mouscron le 20 décembre.
- Le 7 juin, Belgian Defence International Tatoo à Tournai. (Informations en pages 21-22)
- Le 21 juillet, Te Deum à Mons, collégiale Sainte Waudru.
- Le 30 août avec la ville de Mons, organisation d'une marche de la libération dans le bois brûlé début des commémorations des 80 ans de la libération de la Belgique. Participations aux commémorations à Mons, Momignies, Rongy et Tournai, avec une marche de la libération jusque Renaix.
- Au mois de septembre, collaboration à l'exercice Louvex à La Louvière et au mois de décembre direction d'un exercice de gestion de crise à Mouscron.
- Des activités viendront encore venir s'ajouter à tout ceci, comme la remise de commandement au successeur du Colonel Dobbelaere.

Le tableau organique de l'unité est passé à 14 postes, ce qui est beaucoup par rapport aux autres commandement militaires de Province, mais le Quartier Léopold est un quartier à part entière, indépendant, qui en plus appuie d'autres unités de la Province, au niveau infrastructure, informatique ou encore comme bureau d'achat.

Ce tableau organique est actuellement rempli à 100%, mais pas moins de cinq nouveaux membres du personnel doivent être intégrés cette année en remplacement des départs.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons compter sur leur créativité et leur esprit inventif. En s'adaptant et déployant toutes leurs ressources pour préserver le lien **Armée-Nation,** ils resteront le partenaire fiable et fidèle qu'ils ont toujours été.

Jobday du 21 février 2024 en présence de Madame Ludivine Dedonder, Ministre de la Défense

Le Cercle Royal des Officiers de Réserve de Mons a 90 ans.

Un rappel : article du CONTACT 4/2024 mis à jour..

Le point culminant sera une semaine début septembre où nous célèbrerons en même temps le 80e anniversaire de la libération de notre région en 1944. Les partenaires principaux se sont déjà réunis pour ébaucher le programme. Le vendredi 30 août, aux Ateliers des FUCaM, inauguration d'une exposition dont le thème général est « Libération : la poche de Mons ». Nous suivrons le parcours des 2 divisions américaines (First US Infantry Division et Third US Armoured Division) qui libèrent Mons en nous basant sur le livre « La poche de Mons » (Yves Bourdon, Claude Faucon, Maurice Tondreau & Henri Huet – Quorum, 1990) grâce aux photos d'époque, mises en scène avec les maquettes des « Copies conformes » et les pièces d'origine du « Musée de la Libération » à Obourg. La soirée sera illustrée par une conférence de Monsieur Pierre Muller doctorant en histoire de l'université de Louvain qui nous parlera **« Des grandes offensives mécanisées de l'été 1945 y compris la bataille de Mons)**

L'exposition sera accessible jusqu'au dimanche 8 septembre avec un accent tout particulier pour les jeunes générations.

Nos partenaires dans ce projet

Obourg - Musée de la Libération

Christine et Yves Lejeune vous accueillent dans ce musée privé où tout le matériel et les uniformes sont exclusivement d'origine! Ils vous feront partager leur passion et leur objectif : pérenniser « la mémoire », une motivation qui les a amenés à mettre en valeur leurs collections et à vous les faire partager.

Une présentation originale qui invite le visiteur à se mettre en situation vous permet d'admirer 120 mannequins et huit vitrines de reconstitution historique.

Localisation: rue de Saint-Macaire 1 à 7034 OBOURG

Le musée est ouvert tous les mercredis de 14h à 20h ou un autre jour sur rendez-vous. L'entrée est gratuite.

Tél : 0476 31.30.54 Mail : chlejeune@voo.be

Musée de la Libération (museedelaliberation.com)

Les copies conformes

Depuis 2004, un groupe d'amis formé de Pierre Callens, Patrick Chanut, Philippe Gilgean, Dominique Mougenot et Jean-Luc Prévôt se sont réunis pour former une équipe de modélisme statique dans le but de faire connaître l'histoire de l'aviation ou d'illustrer des événements historiques. Ils participent, régulièrement, à des expositions thématiques mettant leur hobby en valeur. Ils ont déjà été nos partenaires pour le projet « Tombés du ciel » en 2018.

Nouvelles de la Défense

Vous pouvez suivre l'actualité de la Défense sur le site internet www.mil.be en bas de la page d'accueil, un onglet vous permet d'accéder à la page « beldefnews » Beldefnews | Toute l'actualité (mil.be) qui vous donne toute l'actualité de la Défense.

N'oubliez pas le groupe facebook du Commandement militaire de la province de Hainaut

www.facebook.com/hainaut.commandement

Les articles suivants sont repris du site de la défense

Le tout premier F-35A belge quitte la ligne de production

11 décembre 2023

Ce dimanche 10 décembre 2023 est un jour à marquer d'une pierre blanche pour la Défense belge. Plus de 40 ans après la livraison du tout premier F-16 Fighting Falcon, retour à Fort Worth (Texas), sur le site de Lockheed Martin, pour la présentation officielle du tout premier F-35A Lightning II belge, un avion de combat de 5e génération à la pointe de la technologie.

Après un peu plus d'un an, le premier avion belge, portant le numéro de queue FL-001, est sorti de la chaîne de production de l'usine de Fort Worth. Ce moment significatif était souligné par la présence du Premier ministre Alexander De Croo, du Chef de la Défense, l'Amiral Michel Hofman, et du commandant de la Composante Air, le Général-major aviateur Thierry Dupont. L'événement a suscité un vif intérêt tant de la part des autorités militaires et civiles américaines et belges, que des dirigeants de l'entreprise.

Pas de géant

« Le F-35 est un avion de dernière génération grâce auquel nous ferons un pas de géant dans les années à venir. Cet avion de combat unique, puissant et à la pointe de la technologie, donne une nouvelle impulsion à notre personnel et notre Composante Air. Il est le fer de lance des moyens aériens de l'OTAN et assure l'intégration stratégique de la capacité de combat alliée », a déclaré le Général-major aviateur Thierry Dupont, lors de la présentation de l'appareil belge.

En 2024, huit chasseurs F-35A ultramodernes seront livrés à l'escadrille américano-belge 312 Scorpion, sur la base aérienne de Luke. Ces avions seront spécifiquement dédiés à la formation de nos pilotes et techniciens belges. Le programme de formation débutera à l'été 2024.

« L'introduction du F-35 au sein de la Composante Air nous permettra de remplir avec succès nos missions au cours des prochaines décennies, en coopération avec nos partenaires de l'OTAN et de l'UE », a conclu l'Amiral Michel Hofman.

Opérations 2024 : un engagement sans faille

19 décembre 2023 Rein Van den Bergh

La ministre de la Défense Ludivine Dedonder a expliqué les opérations de la Défense pour l'année 2024, lors d'une visite à nos militaires à Cincu (Roumanie). Le déploiement en Roumanie sur le flanc Est du territoire de l'OTAN en fait partie.

En 2024, un millier de militaires belges seront déployés lors d'opérations sur le territoire national et à l'étranger, même si leur nombre exact peut encore évoluer au cours de l'année. « C'est ce qui est programmé aujourd'hui. Il se peut que nous devions nous ajuster », précise la ministre.

Opérations de l'OTAN en Roumanie et Lituanie

Nos troupes en Roumanie font partie du dispositif **Forward Land Forces (FLF)** au sein du groupement tactique français **Combined Arms Tactical Sub-Group (CATG**). Ce « battlegroup » a été créé pour renforcer la présence de l'OTAN sur son flanc oriental. Un soutien durable sera fourni afin de poursuivre la construction du camp de Cincu et améliorer ses installations.

Une opération similaire, également sous la bannière FLF, est en cours en Lituanie, pays qui accueille l'un des huit groupements tactiques qui existent actuellement. Les Belges faisant partie d'un CATG sur place rentreront chez eux en janvier 2024. L'escadron « multi-sensor » du bataillon ISTAR se déploiera pour six mois en 2024.

Dans les airs...

La Défense veille également sur le flanc Est depuis les airs. La **Baltic Air Policing (BAP**) consiste à protéger l'espace aérien des trois États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) qui, dépourvus d'avions de combat, peuvent notamment compter sur le déploiement de nos F-16. Le détachement présent à Siauliai, en Lituanie, poursuivra ainsi ses activités jusqu'en mars 2024.

La Belgique fournit également du personnel dans le cadre **d'Enhanced Vigilant Activities** pour les systèmes aéroportés de détection et de contrôle (Airborne Warning and Control Systems / AWACS), pour l'unité multinationale de transport de ravitailleurs multi rôles (Multinational Multirole Tanker Transport Unit / MMU) et pour le quartier général de l'AIRCOM/COAC.

... et en mer

Les opérations du **Standing NATO Maritime Group 1 (SNMG1),** constitué d'un ensemble de navires de combat internationaux, et du **Standing NATO Maritime Counter Mine Group 1 (SNMCMG1)**, qui vise à détecter et détruire des engins explosifs, se poursuivront en 2024. La frégate F931 Louise-Marie (LoMa) et les chasseurs de mines Crocus et Lobelia seront déployés dans ce cadre.

Formations pour l'Ukraine

En 2024, la Défense continuera à soutenir diverses missions de soutien et de formation à l'Ukraine, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La Mission d'assistance militaire de l'UE en Ukraine (**EU Military Assistance Mission / EUMAM UA)** fournit aux forces armées ukrainiennes des formations au plus près de leurs besoins pour se défendre de la Russie. Cela concerne notamment la formation de pilotes de chasse, le déminage et la manipulation d'engins explosifs.

RDC, Bénin, Niger

La Belgique reste active sur le continent africain, entre autres en République démocratique du Congo (RDC), au Bénin et au Niger. En RDC, des militaires belges accompagnent des instructeurs pour développer des programmes éducatifs dans diverses académies des forces armées. Une assistance médicale est également fournie au Centre Hospitalier Roi Baudouin, dans la capitale Kinshasa.

Au Bénin, dans le cadre du programme **DEFEND (Defence Forced Enabling Development)**, la Marine belge forme en ce moment un équipage pour son nouveau navire de patrouille. Le Bénin est actuellement confronté à une menace terroriste dans le nord du pays. Le soutien à sa composante fluviale s'inscrit dans ce cadre.

Au Niger, l'opération New Nero a pris fin à la suite d'un coup d'État. La Défense reste présente pour continuer à surveiller les activités et la situation générale dans la région.

Daesh

La Défense soutient également des partenaires dans la lutte contre Daesh dans certaines parties de l'Irak et de la Syrie, dans le cadre de l'opération **Inherent Resolve**. Elle participe aussi à l'opération **Trident Justice** qui enquête sur les crimes de guerre commis en Ukraine.

La frégate F931 Louise-Marie, déjà mentionnée, naviguera également en 2024 dans le cadre de **l'European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz (EMASoH**). Depuis décembre et jusque fin mai 2024, nous prenons par ailleurs à nouveau le commandement **d'Agenor (volet militaire d'EMASoH)** et déployons des militaires au sein de son État-major. Nous contribuons ainsi à stabiliser le trafic maritime dans cette région.

Territoire national

Enfin, la Défense continue naturellement de veiller à ses missions essentielles sur son propre territoire. Il suffit de penser au Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs (SEDEE) ou au Centre des grands brûlés de l'Hôpital Militaire.

En mer, la Marine contribue à la protection de nos eaux. Nos hélicoptères de recherche et de sauvetage interviennent également en cas de détresse. Autre déploiement : le **Quick Reaction Alert (QRA**), activé en cas de menace dans l'espace aérien du Benelux.

La Défense reste fidèle à ses missions essentielles de protection de sa propre population. Composée d'unités principalement issues de l'infanterie légère, la compagnie PROTER de protection sur le territoire national entre à présent dans sa deuxième année d'activité. Elle se tient prête à intervenir rapidement, en coordination avec les commandements militaires provinciaux, la police et les autorités civiles.

Un maximum de 1.000 personnes sur le terrain

Il y aura au plus 1.000 militaires en opération en 2024, pour environ 850 actuellement. D'ici l'été, ce nombre tombera à 500, la moyenne se situant autour de 700 sur l'année.

En 2024, comme toujours, la Défense s'engage ainsi, jour et nuit, pour la sécurité sur le territoire national, à l'étranger et en mer, lors d'opérations nationales et internationales, dans le cadre de l'UE, de l'OTAN et de l'ONU.

Modification de la législation pour les réservistes

8 février 2024 Damien Van Laethem

Une proposition visant à moderniser le statut des militaires du cadre de réserve des Forces armées a été validée au parlement ce mercredi 7 février avec pour objectif principal d'adapter deux lois existantes. Une modification de la Loi qui augmente l'attractivité de la Réserve.

Les modifications proposées touchent la loi du 16 mai 2001 portant sur le statut des militaires du cadre de réserve et la loi du 10 avril 2016 relative au travail à distance au sein de la Défense. Les changements prévus comprennent plusieurs mesures importantes. Tout d'abord, les militaires de carrière déjà à la retraite pourraient, sous certaines conditions, être autorisés à rejoindre le cadre de réserve. De même, les réservistes dont la démission avait été acceptée ou dont l'engagement avait expiré, mais qui s'étaient réengagés pourraient continuer à appartenir au cadre de réserve après une période initiale de dix ans, sous réserve des besoins en encadrement et à leur demande.

Niveau supérieur plus accessible

Les propositions incluent l'élargissement des possibilités pour les militaires de réserve de participer au recrutement externe, leur permettant ainsi de servir à des niveaux de responsabilité supérieurs ou dans des catégories de personnel plus élevées. En conséquence, les propositions incluent de suspendre l'engagement du candidat militaire de réserve participant à ce processus de recrutement externe, afin de lui permettre de se concentrer pleinement sur cette opportunité de progression professionnelle.

Durée de service prolongée

Les militaires de réserve verront également leur engagement prolongé automatiquement jusqu'à l'âge de 60 ans. Toutefois, s'ils ne répondent pas aux rappels ordinaires pendant dix années consécutives, cet engagement pourra être résilié. De plus, ceux qui ont perdu leur statut de militaire de réserve pour diverses raisons auront désormais la possibilité de réintégrer le cadre de réserve sous certaines conditions.

Télétravail

Enfin, l'autorisation du travail à distance pour les militaires de réserve et les candidats militaires de réserve fait également l'objet de ces propositions.

L'objectif global de cet avant-projet de loi est de moderniser le statut des militaires de réserve en rendant les règles existantes mieux adaptées aux besoins opérationnels actuels des Forces armées.

Un appel de la ministre

« La campagne de recrutement 2024 se poursuit avec 2 500 postes de militaires à pourvoir, mais aussi 460 places pour du personnel civil et 1050 réservistes, dont des jobs pour des étudiants-réservistes. De nombreux jeunes et des travailleurs me contactent et déclarent qu'ils sont intéressés de servir leur pays, ou qu'ils veulent s'investir pour la collectivité et participer à la sécurité de leurs concitoyens. La Défense offre des possibilités notamment dans le cadre de la Réserve qui accroit désormais ses possibilités ! »

En tant que réserviste, vous mettez à profit vos connaissances et votre expérience dans un environnement unique. Vous collaborez avec le personnel militaire de carrière et les civils du département dans le cadre d'une mission où vos compétences et vos talents font la différence. Que ce soit quelques jours par an ou pour une année entière, il y a différentes façons de faire partie de la Réserve et les compétences recherchées sont très variées.

Belgian Defence International Tattoo 2024

Belgian Defence International Tattoo 2024 | Musiques Royales de la Défense (mil.be)

17 janvier 2024 Patrick De Smet en Bruno Sprengers

"International cooperation, essential for Liberty"

Après une édition réussie en 2022, la Défense belge organise à nouveau un tattoo militaire international dans 5 villes belges du 4 au 8 juin : EUPEN, LOUVAIN, ANVERS, TOURNAI & BRUXELLES. Avec ce tattoo, la Défense veut souligner que la "coopération" est l'un des piliers fondamentaux les plus importants de l'organisation, tant au niveau national qu'international. En outre, la Défense veut être un partenaire actif DANS et DE la société. C'est pourquoi ce spectacle est une coproduction unique entre la Défense et les 5 villes participantes.

Au cours du premier semestre 2024, la Belgique assumera la présidence du Conseil de l'UE. Nous célébrerons également le 75ème anniversaire de la création de l'OTAN, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Depuis leur création en 1948 et en 1957, l'OTAN et l'UE, en tant qu'organisations internationales, ont démontré que la coopération internationale est un élément essentiel et fondamental

pour garantir la paix et la liberté entre les partenaires. Par conséquent, le thème de l'édition 2024 du BeDIT "La coopération internationale, essentielle pour la liberté" était un choix logique.

L'importance de la coopération internationale est également soulignée par la participation d'orchestres militaires professionnels étrangers, d'une équipe de drill et d'un corps de tambours. Jusqu'à 150 musiciens militaires professionnels présenteront un spectacle musical éblouissant de deux heures, agrémenté d'images vidéo et d'un jeu de lumières, chaque fois en plein air dans un lieu spécial.

Les musiques militaires et teams participants:

- *Pays-Bas : Fanfare Bereden Wapens.*
- *Allemagne : Heeresmusikkorps Neubrandenburg*
- *France : la Musique de l'Infanterie de Lille*
- *Belgique : la Musique Royale de la Force Aérienne*
- *La Suisse: Top Secret Drumcorps*
- *USA: United States Air Force Honor Guard Drill Team*

Le thème - *"International cooperation, essential for Liberty"* - est le fil conducteur de ce spectacle. À travers un voyage historique fascinant depuis la création de l'OTAN et de l'UE, nous faisons également découvrir au public comment la Défense belge entend réaliser différentes formes de coopération à l'avenir. Il n'est pas nécessaire de préciser que ce thème est d'une brûlante actualité dans le contexte international actuel. Nous sommes convaincus que la puissance de la musique, apportée par des musiciens militaires professionnels, touchera tout le monde et convaincra encore plus de la nécessité de la coopération internationale en tant qu'élément essentiel pour la paix et la liberté.

Grâce à la coopération spéciale entre la Défense et les différentes villes, cet événement peut être offert GRATUITEMENT à la population belge.

Réservations à partir du 1er avril.

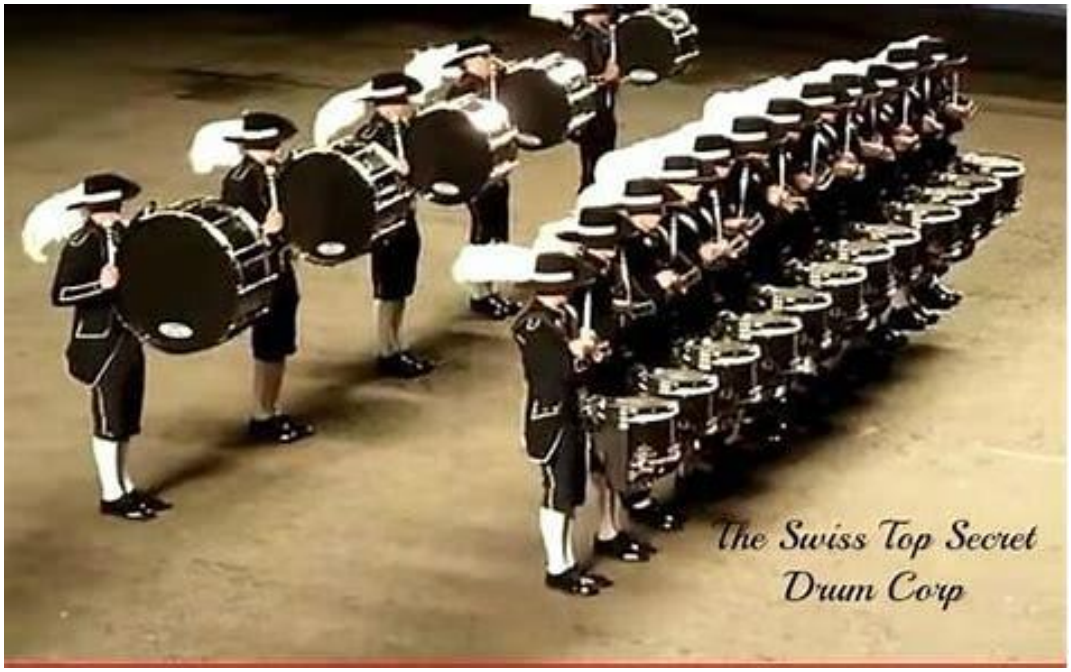

L'Histoire nous raconte des histoires

Le Major Sabbe … « Jusqu'au bout »

Adjudant-chef (e.r.) Michel Druart

Le Major Jules SABBE est né le 4 septembre 1870, à Pecq dans le Hainaut. Après ses études secondaires inférieures, il s'engage à 16 ans, au 3 Chasseurs à Pied, en garnison à Tournai. Il est envoyé à l'École régimentaire de Menin, où il obtient ses galons de caporal en 1886, puis de sergent en 1888, de sergent-major en 1890 et d'adjudant, en 1892.

Le 26 juin 1913, il est nommé capitaine-commandant ! Le 4 août 1914 le trouve à la tête d'une compagnie où il aura rapidement son baptême du feu. Dès le 4 août 1914, la 3 Div est devant Liégé, aux prises avec le Corps de Cavalerie de Von der Marwitz. Le lendemain, les 38 et 43 Bde allemandes sont dans le bois Saint-Jean et menacent les forts de Boncelles et d'Embourg en direction du Sart-Tilmant, dont les redoutes 4, 5 et 6 sont défendues par un Bn du 14 Li de Forteresse. Les défenseurs battent en retraite, lorsque surgissent les « P'tits chasseurs » du 1 Chasseurs à Pied qui rétablissent la situation en refoulant les Allemands.

Dès ces premiers engagements, le Cdt SABBE est à la tête de ses hommes et au cours de ces contre-attaques, il fait preuve de la plus grande vaillance. Après Liège, la Dyle, et les combats, aujourd'hui oubliés, de Muysen, Haecht, Rymenam. Puis, avant l'arrêt sur l'Yser, le siège d'Anvers.

En novembre 1914, le Cdt SABBE est cité à l'Ordre du Jour de l'Armée pour son courage. En octobre 1915, il est décoré de la Croix de Guerre fait Chevalier de l'Ordre de Léopold pour le courage avec lequel il a exercé le commandement de sa compagnie depuis le début de la campagne.

En 1916, il est nommé major et reçoit le commandement du 2 Bn du 1 Ch; c'est là qu'il servira jusqu'au bout en combattant à Dixmude, à Loo, à Ramskapelle ou encore à Merckem.

Le 17 avril 1918, à 08h00 du matin, le 33^{e} Régiment de Landwehr à droite, le 5^{e} Régiment de Fusiliers-Marins au centre et le 84e Régiment de Landwehr à gauche, s'élancent à l'attaque des positions tenues par la division du Général JACQUES.

Le 1er Régiment de Chasseurs à Pied est rejeté des tranchées de Kippe. Vers 13h00, épaulé par le 9 Li, le 1 Ch contre-attaque et réoccupe les positions qui venaient d'être cédées. Cette contre-attaque fait 779 prisonniers et 58 mitrailleuses ainsi qu'un matériel considérable tombent entre les mains des Belges.

Le 29, ce seront les assauts et les contre-attaques, au prix de nombreuses pertes, pour s'emparer du Stadenberg et du sommet de Westroosebeke, âprement défendu par les Bavarois.

L'offensive libératrice doit reprendre ! Le Major SABBE, qui commande le 2 Bn du 1 Ch, se rue en avant. La progression est rapide mais se trouve brisée par un violent barrage d'artillerie. Se rendre maître du petit village de Gemeenehof est un enfer face aux tirs des mitrailleuses.

La conduite courageuse du Maj SABBE pendant l'offensive destinée à libérer le pays lui vaut d'être fait Officier de l'Ordre de Léopold.

Le 14 octobre, le 1 Ch reprend, avec le reste de l'armée, l'offensive en direction de Gand et du cœur de la Belgique. Les chasseurs, toujours aussi tenaces, malgré les ravages d'une grippe (*pas encore « espagnole » - Lire à ce propos les très bons articles des Custodia 2020/2 et 2020/4*), courbent l'échine et continuent à progresser devant des Allemands qui se sont ressaisis, nos« P'tits chasseurs » résistent sous

une pluie d'obus et de gaz toxiques. Comme, depuis les premiers jours de la guerre, le Major SABBE est à la tête de ses hommes.

Le 22 octobre 1918, dans un déluge de feu, un cri jaillit : le Major est touché. L'aumônier se précipite et arrive juste à temps pour recueillir les derniers soupirs du commandant du bataillon, une balle au coeur.

La guerre est presque finie, pendant quatre longues années, il était parvenu à sortir vivant de tellement de situations dangereuses.

La dépouille du Major SABBE sera ramenée dans son village natal le 25 juillet 1921. Des funérailles sont organisées en présence des autorités, des écoliers, des enseignants et des anciens combattants. La commune décida de donner le nom du Major SABBE à une de ses rues, à proximité de la maison natale du héros.

Quelques années plus tard, la caserne du 1er Chasseurs à Pied de MONS, anciennement connue sous le nom de Caserne Guillaume,

construite entre 1824 et 1827, témoignage de l'architecture militaire du régime hollandais, fut rebaptisée «Caserne Major SABBE» *(où votre serviteur a suivi une partie de ses études fin des années 70 ...).*

Aujourd'hui, son seul souvenir encore présent est un petit monument à la mémoire du Major SABBE à l'entrée de ce qu'on appelle le « Carré des Arts » mais que l'on ne manque pas de fleurir et d'honorer le jour des fastes de la Fraternelle royale du 1 Ch dont la Ville de MONS est le berceau.

Sources

Site internet Le major Jules Sabbe - « À Quelques jours près... » - Curieuses Histoires Belgique (curieuseshistoires-belgique.be)

Saluez !, A. Jacoby, Les Editions de Belgique, 1936, pp 27 à 42.

Photo 1 : Photos de Jules SABBE - Foto's van Jules SABBE (bel-memorial.org)

Photos 2 et 3 : Rudi Krater (Comté Prov Hainaut)

L'auteur, Michel Druart est entré à l'Armée en 1981, pour un an à l'Ecole d'Artillerie Anti-aérienne de Lombardsijde, il a rejoint le 35A à Spich (FBA) comme chef de pièce Guepard, Adj de Pl et enfin SOffr MT. Après cinq ans en Allemagne, il a rejoint l'école AA en tant qu'instructeur où il est resté quatre ans avant d'être affecté aux services de l'Etat-Major général à Evere. Ses fonctions l'ont amené à effectuer de nombreuses missions à l'étranger avant de prendre sa retraite avec le grade d'adjudant-chef.

Michel Druart est toujours très actif au sein de plusieurs associations patriotiques de la région montoise et est actuellement secrétaire-général de la F.R.M.E.

Si c'est chanté, c'est pas perdu

Le chant des marais

(Source : Wikipedia Le Chant des déportés — Wikipédia (wikipedia.org)

*Le **Chant des déportés** ou **Chant des marais**, en allemand : **Moorsoldatenlied,** « chant des soldats du marais », Il est parfois connu comme Börgermoorlied, « chant de Börgermoor »)*

Ce chant a été composé en 1933 par des prisonniers communistes du camp de concentration de Börgermoor, en Basse-Saxe.

Les paroles de cette chanson ont été écrites par le mineur Johann Esser et l'acteur et metteur en scène Wolfgang Langhoff, la musique a été composée par Rudolf ("Rudi") Goguel. Tous trois, membres du Parti communiste d'Allemagne, étaient détenus au camp de concentration de Börgermoor, ouvert en 1933 et administré par la SA (puis SS). Les cadres des camps exigeaient des prisonniers qu'ils chantent pour se rendre au travail. Dans les principaux camps, des orchestres de détenus jouaient le matin et le soir avant le départ et après le retour des Kommandos (équipes de travail), pour favoriser la synchronisation des pas et le comptage des détenus.

Ce chant n'est pas né de la tradition concentrationnaire de faire chanter les détenus, mais plutôt de celle qui les autorisait, dans les premiers camps, à organiser des activités culturelles sur le « temps libre » du dimanche, lorsqu'il leur restait encore des forces. C'est ainsi que Wolfgang Langhoff a sollicité et obtenu l'autorisation de monter un spectacle de cirque, qu'il nomme le Zirkus Konzentrazani, en août 1933 à la suite d'un déchaînement de violence des SS, qui avait fortement éprouvé les détenus. Ce chant pour 4 voix d'hommes, destiné à être chanté en clôture du spectacle en présence des gardiens et des SS, procédait de la volonté des détenus de rendre compte de leurs conditions (strophe 1 et 2 l'isolement, et refrain qui évoque le travail d'assèchement des marais et d'extraction de la tourbe), des violences subies (les cris, les coups, les larmes de la troisième strophe), mais aussi de leur espoir d'être libérés (dernière strophe et dernier refrain). Il connaît immédiatement un succès parmi les détenus et devient l'hymne du camp, ouvrant la voie à la composition de nombreux hymnes, les Lagerlieder, au sein du système concentrationnaire.

Les détenus du camp de Börgermoor étaient pour la plupart des prisonniers politiques du régime nazi, détenus à la suite des lois spéciales promulguées le lendemain de l'incendie du Reichstag. Le titre de la chanson évoque les travaux forcés dans les marécages du camp : assèchement des marais et extraction de la tourbe à l'aide d'outils rudimentaires, tels que des bêches.

Quelques-uns des déportés de Börgermoor, libérés à l'issue de leur condamnation, choisirent de s'exiler. Langhoff, libéré en 1934, émigre en Suisse. C'est à Zurich qu'est publié en 1935 son témoignage intitulé « Die Moorsoldaten. 13 Monate Konzentrationslager. Unpolitischer Tatsachenbericht ». L'ouvrage connaît un succès immédiat et est traduit dans plusieurs langues, dont le français dès 1935. En Angleterre, en 1936, le compositeur Hanns Eisler, collaborateur musical de Bertolt Brecht, l'entend pour la première fois. Il en fait une adaptation pour le chanteur Ernst Busch, avec accompagnement de piano. Busch rejoint en 1937 les Brigades internationales en Espagne et effectue plusieurs enregistrements de cette version, de sorte que le Börgermoorlied, chanté par les volontaires allemands des Brigades, acquiert rapidement une grande notoriété.

Parallèlement, le chant se répand en Allemagne, d'un camp de concentration à l'autre, dans diverses langues, puis en Pologne occupée, et finit même par atteindre certains déportés du camp d'Auschwitz Birkenau.

Loin vers l'infini s'étendent
De grands prés marécageux
Pas un seul oiseau ne chante
Dans les arbres secs et creux

Refrain
Ô terre de détresse
Où nous devons sans cesse
Piocher, piocher.

Dans ce camp morne et sauvage
Entouré de murs de fer
Il nous semble vivre en cage
Au milieu d'un grand désert.

Bruit des pas et bruit des armes
Sentinelles jours et nuits
Et du sang, et des cris, des larmes
La mort pour celui qui fuit.

Mais un jour dans notre vie
Le printemps refleurira.
Liberté, liberté chérie
Je dirai : « Tu es à moi. »

Dernier refrain
Ô terre d'allégresse
Où nous pourrons sans cesse,
Aimer, aimer.

DIE MOORSOLDATEN

Wohin auch das Auge blicket,
Moor und Heide nur ringsum,
Vogelsang uns nicht erquicket,
Eichen stehen Kahl und krumm.

Wir sind die Moorsoldaten
Und ziehen mit dem spaten ins Moor

Hier in dieser öden Heide
Ist das Lager aufgebaut.
Wo wir ferne jeder Freude
Hinter Stacheldraht verstaut.

Morgens ziehen die Kolonnen
In das Moor zur Arbeit hin.
Graben bei dem Brand der Sonnen,
Doch zur Heimat steht der Sinn.

Auf und nieder gehn die Posten,
Keiner, keiner kann hindurch.
Flucht wird nur das Leben kosten !
Vierfach ist umzäunt die Burg.

Doch für uns gibt es kein Klagen,
Ewig kann's nicht Winter sein.
Einmal werden froh wir sagen :
Heimat, du bist wieder mein !

Dann ziehn die Moorsoldaten
Nicht mehr mit dem Spaten ins Moor

LES SOLDATS DES MARAIS

Où que le regard qe porte,
Marais et bruyère tout autour,
Le chant des oiseaux ne nous a pas rafraîchis,
Les chênes sont nus et tordus.

Nous sommes les soldats des marais
Et travailler dans le marais avec une pelle

Ici, dans cette lande aride
Le camp est installé.
Où nous sommes loin de toute joie
Rangé derrière des barbelés.

Les colonnes partent le matin
Dans la lande pour travailler.
Creusant sous le soleil de plomb,
Mais le sens est vers la Patrie.

Les gardes montent et descendent,
Personne, personne ne peut passer.
S'échapper ne vous coûtera que la vie !
Le château est clôturé quatre fois.

Mais pour nous, il n'y a pas de quoi se plaindre, L'hiver ne peut pas être éternel.
Un jour, nous dirons avec plaisir :
Patrie, tu es à nouveau à moi !

Puis les soldats des marais se déplacent
Plus besoin de bêcher dans la lande

Pour écouter la chanson : https://www.youtube.com/watch?v=gaLWqy4e7ls

« Si c'est chanté c'est pas perdu » est le titre d'un spectacle créé le 8 juillet 2003 à Mons par le Théâtre de l'éveil (chant : Guy Pion, Delphine Gardin et Roberto Cordoba). L'enregistrement du concert complet est disponible sur YOUTUBE

www.youtube.com/watch?v=govY9AXgWr0

La Croix militaire

Par François Verdier, lieutenant-colonel honoraire

Origine

« Afin de récompenser par une distinction honorifique, les officiers de l'armée qui pendant vingt-cinq années de bons et loyaux services actifs et non-interrompus, n'ont pas cessé de servir le pays. »

La Croix militaire est instituée par l'arrêté royal du 11 février 1885 et est décernée aux officiers des forces armées belges pour 25 années de bons et loyaux services ininterrompus.

Evolution

La Croix militaire évoluera très peu. En 1890, on comptera les vingt-cinq années de service à partir de l'entrée à l'armée ou de l'admission à l'Ecole royale militaire. En 1895, il ne sera plus nécessaire d'avoir vingt-cinq années de service ininterrompu et la différence sera faite entre la première et la deuxième classe.

- **Croix militaire de première classe** : décernée après 25 ans de bons et loyaux services dans le grade d'officier.
- **Croix militaire de seconde classe** : décernée après 25 ans de bons et loyaux services dans l'armée belge.

Depuis 1923,les officiers réservistes peuvent aussi être récompensés à condition de participer à un entrainement annuel.

Description

La décoration est une croix dorée surmontée d'une couronne royale, à l'origine elle mesure 37 mm mais passera progressivement à 40 mm. Elle est à double face et compte quatre branches émaillées de noir. Elle est posée sur deux glaives croisés.

Sur la face avers du médaillon central, on trouve le lion belge debout de profil gauche tandis que sur le revers l'on trouve le monogramme royal.

- Deux L entrelacés pour Léopold II
- Double A pour Albert Ier
- Deux L se faisant face avec au centre le chiffre romain III pour Leopold III
- Depuis 1952, le monogramme royal est remplacé par le lion belge

Revers avec monogramme Albert

Le ruban de 36 mm de large est vert avec deux larges bandes rouges de 7 mm, situées à un millimètre du bord. La Croix militaire de première classe possède une rosette supplémentaire sur le ruban.

Les premières décorations sont en vermeil mais rapidement, elles seront fabriquées en bronze doré. Il en existe également en or, de taille un peu plus réduite mais ce sont des bijoux de fabrication particulière.

Références

- Arrêté royal du 11 février 1885 instituant la Croix militaire.
- Règlement militaire belge A83 sur les décorations militaires.
- Règlement militaire belge DGHR-REG-DISPSYS-001 du 20 février 2006.
- Borné A.C., *Distinctions honorifiques de la Belgique, 1830-1985* (Bruxelles : 1985).

La Décoration militaire

La Décoration militaire pour ancienneté et la Décoration militaire pour services exceptionnels ou pour acte de courage ou de dévouement (article 4)

Décernée aux sous-officiers et soldats des forces armées de la Belgique pour services loyaux ou pour un acte de courage ou de mérite exceptionnel (Article 4), la Décoration militaire fût créée le 22 décembre 1873. Début XXe siècle, elle sera divisée en deux classes et la version actuelle fera l'objet d'un arrêté royal du 8 juillet 1952. La Décoration de 2^{e} classe est destinée à récompenser 10 ans de service et 5 ans supplémentaires donnent droit à la 1re classe, indiquée par un chevron sur le ruban. Le ruban est fait d'une répétition de lignes rouge/jaune/noire/jaune

Si cette décoration est décernée pour services exceptionnels ou pour un acte de courage ou de dévouement (Article 4 des statuts de la Décoration militaire), le ruban est changé en un ruban rouge avec des liserés tricolores sur les bords. Si l'attribution Décoration "Article 4" est consécutive à un fait de guerre, une palme en argent au monogramme royal est placée sur le ruban.

Cette Décoration militaire article 4 peut être attribuée à tout militaire.

Description

C'est une croix de 32 mm carré surmontée d'une couronne royale, d'une hauteur totale de 50 mm dont le médaillon central de l'avers montre le Lion Belge encerclé de la devise belge *L'union fait la force Eendracht maakt kracht* (les versions d'avant 1951 ne sont qu'en français). Dans les angles de la croix, se trouvent quatre rayons de 31 mm de diamètre. Au départ, les croix sont en vermeil.

Le revers comporte le monogramme royal de Leopold II formé par deux « L » entrelacés avec le chiffre romain « II » entouré de l'inscription *Armée * Mérite * Ancienneté*.

A l'origine, le ruban est de 32 mm de large, les bandes rouges et noires font 2 mm accolées de filets jaunes de 1 mm. À partir de 1919,il passera à la largeur standard de 37 mm avec 17 bandes d'égale largeur.

Ces évolutions qui font la joie du collectionneur

En Belgique, la fabrication des distinctions honorifiques est libre, ce qui donne souvent quelques variations mineures mais dans le cas de la Décoration militaire, on doit distinguer cinq périodes avec des détails bien spécifiques.

De 1873 à 1900

Médaille en vermeil de 32 mm carré, le Lion belge est en relief sur un fond grené la devise est en petits caractères. Au revers le monogramme royal est d'un graphisme simple, il y a un point entre MERITE et ANCIENNETE.

Revers avec monogramme Leopold II

1873-1900 Avers

1873-1900 Avers Revers

1900-1919 Avers

1900-1919 Revers

De 1900 à 1919

Médaille en vermeil de 32 mm carré, le Lion belge est en relief sur un fond grené ou lisse, la devise est en plus grands caractères. Au revers le monogramme royal est d'un graphisme plus détaillé, il y a chaque fois une petite étoile à cinq branches entre les termes de l'inscription.

On peut trouver des médailles de 1re classe avec chevron.

À partir de 1915, on peut avoir des médailles pour acte de courage ou de dévouement avec une palme en argent portant le monogramme A. On notera que durant toute la guerre, officiellement le revers reste marqué du monogramme de Leopold II.

De 1919 à 1934

Les médailles sont de plus en plus souvent en bronze doré, le monogramme du Roi Albert Ier est officiel (« A » simple ou double) et il existe de nombreuses variétés en fonction des fabricants.

Le ruban passe à la largeur standardisée de 37 mm avec 17 bandes d'égale largeur pour la version « Ancienneté ».

Une loi du 17 mars 1920 autorise les mères de soldats belges morts pour la patrie à porter les décorations décernées à leurs fils. Le ruban sera alors surchargé d'une barrette en émail noir de 5 mm de hauteur entourée d'un encadrement en argent de 0.5 mm.

Médaille militaire – Version sous Albert 1er uniquement en français

Courage et Dévouement	Courage et Dévouement	15 ans d'ancienneté	10 ans d'ancienneté
1re classe Avers	2e classe Avers	1re classe Avers	2e classe Avers
Exemples de variantes dans les centres du revers			
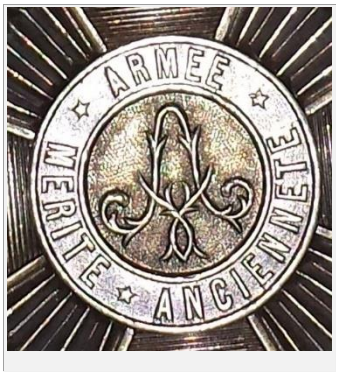	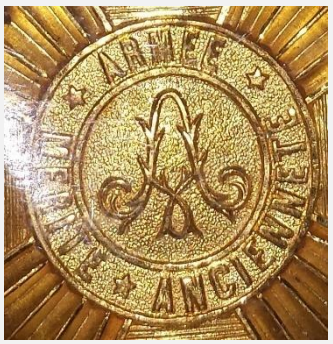	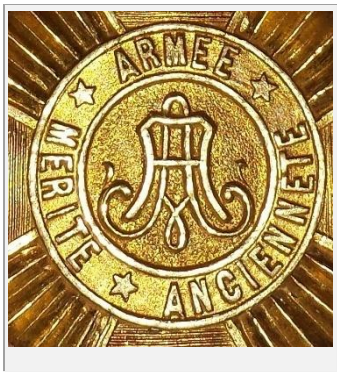	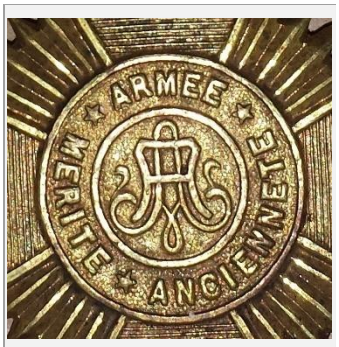
A simple		A double	

De 1934 à 1952

Revers avec monogramme Leopold III		
		Quelques années après la mort tragique du Roi Albert 1er, le monogramme sera remplacé par celui du Roi Leopold III, un double L se faisant face avec au centre le chiffre romain III. Si une palme est octroyée relativement à la guerre 40-45, elle portera également le monogramme du Roi Leopold III.

Après 1952

Entre 1950 et 1952, une confusion certaine se manifestera. D'abord certaines médailles seront émises avec le monogramme B pour Baudouin, Prince Royal en août 1950, ces médailles n'ont pas d'existence légale et doivent être considérées comme des fantaisies ou des erreurs. Ensuite le 24 octobre 1951, les inscriptions sur les distinctions honorifiques deviennent bilingues ce qui modifie profondément les centres de notre Médaille militaire. À l'avers « L'UNION FAIT LA FORCE – EENDRACHT MAAKT MACHT » à prédominance française ou néerlandaise et au revers « ARMEE MERITE ANCIENNETE * LEGER VERDIENSTE DIENSTJAREN »

Heureusement, le 8 juillet 1952, un arrêté royal donne le statut et la structure que nous connaissons encore aujourd'hui. Le centre de l'avers devient bilingue et le centre du revers montre uniquement le Lion belge sans inscription.

Médaille militaire – Version actuelle après 1952

Références

- Arrêté royal du 22 décembre 1873 instituant la Médaille militaire.
- Arrêté royal du 8 juillet 1952 modifiant les statuts de la Médaille militaire.
- Règlement militaire belge A83 sur les décorations militaires.
- Règlement militaire belge DGHR-REG-DISPSYS-001 du 20 février 2006.
- Borné A.C., *Distinctions honorifiques de la Belgique, 1830-1985* ,Bruxelles : 1985.
- Guy Deploige & Bruno Couwenberg, *Militair ereteken – Décoration militaire* , SKF, 2004

Dans le prochain contact …

Ce CONTACT est le vôtre et votre avis nous sera utile pour l'améliorer. Faites nous savoir les rubriques et sujets qui vous ont intéressés (ou pas) et ceux que vous voudriez voir développer.

Nous publierons 4 numéros (+/- 30 pages) par an :MARS - JUIN - SEPTEMBRE – DECEMBRE Plus un ou deux flashs si nous avons des événements importants à annoncer.

Pour le prochain numéro :

- Le mot du Président.
- Activités du Cercle
- Si c'est chanté, c'est pas perdu : Le temps des cerises – La Commune
- Les unités de cavalerie, cuirassiers, hussards, dragons, chevau-légers, …
- L'Histoire raconte … Les gardes wallonnes.

Les dates importantes pour 2024

Le terme « Ville de Mons » signifie que des manifestations sont organisées dans chaque entité de la ville, la participation des OR est recommandée dans le but de marquer notre participation à la vie sociale et associative et de garder des liens soudés avec les autorités.

Si la manifestation est en caractères gras, cela signifie que la participation du Cercle revêt un caractère officiel et que la présence des membres est vivement souhaitée.

- Mercredi 08 mai : Ville de Mons – Commémoration de la libération des camps.
- **Dimanche 21 juillet : MONS (Collégiale Ste Waudru) – TE DEUM de la fête nationale.**
- **Dimanche 21 juillet – Repas convivial après le TE DEUM (À préciser)**
- Vendredi 23 août : MONS – Anniversaire de la bataille de Mons.
- Vendredi 30 août et dimanche 1 septembre : Tanks in town at MONS et 11marche de la Libération.
- vendredi 30 août : vernissage exposition 90e anniversaire CRORMons
- Lundi 02 septembre : Ville de Mons – Commémoration de la libération du territoire.
- Dimanche 8 septembre : clôture exposition 90e anniversaire CRORMons
- Samedi 14 septembre : CUESMES, site de La Malogne – Journée nationale de la Résistance.
- Lundi 11 novembre : Ville de Mons – : Commémoration de l'Armistice au cimetière communal de Mons et au Monument aux Morts de la ville de Mons.
- **Vendredi 15 novembre : MONS (Collégiale Ste Waudru) – TE DEUM Fête du Roi.**
- novembre : Repas de corps du CROR Mons.
- Samedi 25 janvier 2025 : A.G. du CROR Mons aux Ateliers des Fucam.